

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, le lundi 2 février 2026 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Mesdames et messieurs : M. Guillaume Morin, Mme Julie Poirier, Mme Isabelle Bérubé, M. Francis Albert et M. Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, M. Louis-Charles Moreau, assiste également à la réunion.

La séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

RS-17-0226 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à l'unanimité

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

* Avis de motion – projet règlement 374-2026 modifiant le règlement 291-2017 sur les permis et certificat de la municipalité de Packington

et dont la copie est annexée aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

RS-18-0226 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2026

Les conseillers ont reçu le procès-verbal du mois de janvier à l'avance par courriel et déclarent l'avoir tous lu. Tout est conforme aux discussions tenues et aux résolutions adoptées.

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu à l'unanimité

que le procès-verbal du 12 janvier 2026 dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Les bons coups du mois

Mme Isabelle Bérubé souligne la contribution des pompiers et des citoyens lors des activités de financement. Grâce à leur belle participation, il a été possible de procéder à l'achat de nouveaux équipements, soit des lumières, des cisailles de désincarcération, des radios, des masques, ainsi que de se munir d'un défibrillateur. Un grand merci est adressé à tous, ainsi qu'aux participants du grand tournoi de l'APEQ tenu à la fin de l'été.

M. Jules Soucy remercie les pompiers pour les six interventions réalisées au cours de la période et souligne leur professionnalisme et leur disponibilité lors de ces interventions.

M. Jérôme Dubé tient à exprimer une reconnaissance particulière à M. Jules Soucy, qu'il remercie chaleureusement pour son leadership proactif, son engagement constant, le temps qu'il consacre sans compter, ainsi que pour son écoute active. Une reconnaissance officielle lui est adressée.

M. Jules Soucy souligne le service de la Popote roulante de l'Épicerie des Quatre Sous et adresse des remerciements à Mme Françoise Dubé

pour la coordination du service et à Mme Marie-France Toupin, ainsi qu'à toute leur équipe, pour ce service grandement apprécié par la population.

Présentation de nouvelles entreprises

Depuis maintenant un an, la Municipalité de Packington accorde une importance particulière à la mise en valeur et à la reconnaissance des entreprises locales qui contribuent au dynamisme économique de notre milieu.

Pour le mois de février 2024, la Municipalité souhaite souligner le travail de l'entreprise Beaulieu nivelage fondée par M. Antoine et M. Vincent Beaulieu. Spécialisée principalement dans l'entretien de chemins privés, municipaux et publics, l'entreprise a officiellement pris son envol en janvier 2024. Forts de près de dix années d'expérience dans le domaine du transport et des travaux routiers pour les deux frères entrepreneurs, l'entreprise offre notamment des services de restauration et de rechargement de routes. Les réalisations de l'entreprise peuvent être consultées sur leur page Facebook.

La deuxième entreprise mise à l'honneur œuvre dans un tout autre domaine. Il s'agit de La Boîte à quiz, fondée par Mme Valérie Briand, résidente de Packington depuis environ cinq ans. La Municipalité tient à souligner l'initiative et l'originalité de cette entreprise spécialisée dans l'événementiel, qui propose des activités de quiz sur une grande variété de sujets. Mme Briand prend le temps de présenter son entreprise et son concept, qu'elle fait rayonner à travers de nombreux événements dans la région du Témiscouata. La population est invitée à suivre La Boîte à quiz sur sa page Facebook afin de découvrir ses activités.

Cette mise en valeur des entreprises locales est réalisée en collaboration avec la Corporation de développement économique de la région de Dégelis. La Municipalité de Packington tient à remercier chaleureusement les deux entreprises soulignées pour leur engagement et leur contribution au développement de la communauté.

Suivi des comités

Mme Julie Poirrier revient sur la question soulevée par Mme Tina Daudelin concernant la gestion des pales éoliennes à la fin de leur durée de vie utile. Elle mentionne qu'à l'heure actuelle, la fibre de verre ne dispose pas encore de méthode de recyclage pleinement fonctionnelle, bien que des solutions pourraient être développées dans les prochaines années. Il est également indiqué que les coûts liés à la gestion et à la disposition des pales éoliennes seront assumés par les promoteurs éoliens.

Mme Poirrier précise également qu'elle fait partie de la Commission des loisirs et informe les membres que le souper de la Saint-Valentin aura lieu prochainement, le 14 février 2026. Il reste encore quelques billets disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec les membres du comité pour s'en procurer.

M. Jules Soucy mentionne que la rencontre de la table de concertation des organismes aura lieu demain soir à 19h. Cette rencontre vise la planification des dates des activités à venir.

Conciliation bancaire

M. Louis-Charles Moreau, directeur général, informe les membres du conseil que la conciliation bancaire démontre un solde au 31 janvier 2026 de – 53.08 \$ au compte courant et de 17.24 \$ au fonds de roulement.

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à l’unanimité

d’approuver les comptes ci-dessous décrit :

MUNICIPALITE DE PACKINGTON		LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS DU 31-12-2025 AU 31-01-2026	
NOM			SOLDE
AED ADVANTAGE SALES LTD	PADS PÉDIATRIQUE DÉFIBRILATEUR		181.60
A.P.E.Q.	COTISATION ANNUELLE		525.00
AVANTIS CORPORATION	PROPANE SURFACEUSE		26.51
BOIVIN & GAUVIN INC.	SERVICE INCENDIE (REMBOURSÉ)		508.70
BUREAU PUBLICITE DROIT TEMISCOUATA	AVIS DE MUTATION		24.00
CAUREQ	RÉPARTION INCENDIE ANNUELLE		274.96
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	FORFAIT ANNUEL TÉLÉPHONIE IP		1 020.98
COOP. SERV. PETROLIERS	DIESEL SERVICE TECHNIQUE		101.75
CENTRE REGIONAL DE SERVICES	COTISATION ANNUELLE		4 111.45
DJ GAETAN FECTEAU	DJ 31 DÉCEMBRE 100E		1 250.00
DMORNEAULT & FILS LTEE	SERVICE INCENDIE (REMBOURSÉ)		434.70
DUMONT CARL	FRAIS DE DÉPLACEMENT BRIS ÉQUIPEMENT		194.40
JEAN C. DUPONT LTEE	COMPRESSEUR		57.00
EAU DOUCE ENR.	ENTRETIEN EAU POTABLE BUREAU		444.08
ELECTRONIQUE MERCIER LTEE	SERVICE INCENDIE (PARTIE REMBOURSÉ)		3 855.45
FED. QUEBECOISE MUNICIPALITES	FORMATIONS ÉLUS		1 773.92
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	CAMION WESTERN 2019		1 432.62
HAUTE-VITESSE TÉMISCOUATA INC.	INTERNET, TÉLÉPHONE, CASERNE, GARAGE, CANTINE		137.97
HYDRO-QUEBEC	AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, COMPLEXE		2 266.98
INFOTECH	CONTRAT D'ENTRETIEN SYSTÈME ELECTION		572.58
L'ARSENAL	SERVICE INCENDIE		3 521.68
MACPEK INC	CAMION WESTERN 2019		1 203.83
MECANIQUE GENERALE ET SOUDURE JPG	TUBE DE GRAISSE SERVICE TECHNIQUE		224.20
MEDICAL CONSEIL & CIE INC.	SERVICE INCENDIE (REMBOURSÉ)		2 529.45
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	DAS DÉCEMBRE		18 320.87
FQM ASSURANCES	CONTRAT D'ASSURANCE ANNUEL		40 512.03
GUY MORIN	VIRÉE CAMION A NEIGE		28.74
M.R.C. TEMISCOUATA	COTISATION MEMBRE TOURISME, SERVICE ARCGIS ET SIGIM		1 274.31
MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-DE-LA-LANDE	FRAIS PARTAGÉS GUÉRITE COMMUNE		672.81
GROUPE CONSEIL NOVO SST	MUTUEL 2026		1 904.92
PETROLES JACQUES LAROCHELLE INC	DIESEL SERVICE TECHNIQUE		9 269.83
P.G. SOLUTIONS INC	CONTRAT 2026		14 878.92
PIECES TEMIS	SERVICE TECHNIQUE		851.26
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	DAS DÉCEMBRE		7 461.56
RÉGIE DES DECHETS TEMISCOUATA	QUOTE PART 1/12 ET VIDANGE D'URGENCE		9 707.27
FÉLIX RIOUX	PROGRAMME D'ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS		1 000.00
BUROPRO CITATION INC	COPIES KONICA		40.33
SYNDICAT EMPLOYES MUNICIPAUX	COTISATION SYNDICAL DÉCEMBRE		320.94
MIREILLE THÉRIAULT	PUBLICITÉ FACEBOOK 31 DÉCEMBRE 100E		170.38
VILLE DE DEGELIS	FRAIS PARTAGER ASSURANCE CHAPITEAU		35.97
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LOISIRS, FOURNITURES DE BUREAU, 100E, BELL		1 590.27
VOHL INC.	SOUFFLEUR		748.48
	SORTIES SERVICE INCENDIE (2)		1 470.00
** TOTAUX **		42 FOURNISSEURS	136 932.70

Adoptée à l’unanimité.

Première période de questions

Aucune question

RS-20-0226 Autorisation à Mme Sirikit Moreau à ramasser le courrier de la bibliothèque

Il est proposé par M. Francis Albert
Et résolu à unanimité

d’ajouter Mme Sirikit Moreau à la liste des personnes autorisées au bureau de Postes Canada par la Municipalité de Packington afin de ramasser le courrier destiné à la bibliothèque municipale de Packington, située au 115, rue Soucy.

Adoptée à l’unanimité

RS-21-0226 Certificat de disponibilité de crédit pour l’exercice financier 2026

ATTENDU QU’ en vertu des dispositions de l’article 961 du *Code municipal*, toute dépense municipale projetée en vertu d’un règlement ou d’une résolution doit être accompagnée d’un certificat de crédit du directeur général attestant que des crédits suffisants sont disponibles pour les fins de la dépense;

- ATTENDU QU' afin d'assurer le respect de l'enveloppe budgétaire 2026, la direction générale de l'administration financière du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire recommande à chaque conseil d'une Municipalité locale d'adopter, tout au début de l'exercice financier, une résolution pour autoriser certaines dépenses dites incompressibles, tels les salaires, les avantages sociaux, les paiements d'Hydro-Québec, de Bell Canada, les différentes quotes-parts municipales, les assurances, etc.;
- ATTENDU QUE cette résolution doit être accompagnée d'un certificat du directeur général attestant que des crédits sont disponibles à ces fins;
- ATTENDU QUE ce conseil a adopté en avril 2019, un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de faire des achats à des fonctionnaires et employé-e-s de la Municipalité;
- ATTENDU QUE le directeur général a déposé à tous les élus, une liste des dépenses incompressibles et de certaines dépenses autorisées par des fonctionnaires et employés, en vertu du règlement précédemment mentionné;

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu à unanimité

QUE ce conseil reconnaisse que les deniers suivants sont disponibles et qu'il autorise le paiement des dépenses prévues à certains postes budgétaires, à partir des sommes prévues au budget, pour la réalisation des activités y afférentes.

QUE le directeur général soit autorisé à faire les paiements immédiatement sur les dépenses incompressibles de la municipalité à partir du budget 2026 autorisé, c'est à dire:

- 1) Dépenses d'électricité et de télécommunication;
- 2) Les frais de poste, ainsi que le renflouement de la petite caisse;
- 3) Les dépenses inhérentes à l'application de la convention de travail ou reliées aux conditions de travail et au traitement des employés et des élus;
- 4) Les programmes d'aide financière en vigueur;
- 5) Les prélèvements préautorisés ou les dépenses effectués par l'institution financière dans le compte de la municipalité : location de TPV, Bell mobilité, frais bancaires et versements de capital et intérêts;
- 6) Les frais des tarifs et permis dus en vertu d'une loi ou d'un règlement applicable au Québec, pour les dépenses telles que l'immatriculation, les frais judiciaires, etc.

Je soussigné, le directeur général, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles aux différents postes budgétaires, à même les deniers du fonds d'administration de 2026.

Adoptée à l'unanimité

RS-22-026

Nomination d'une élue sur le comité RDIT de Packington

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à unanimité

d'ajouter madame Julie Poirier, élue, aux membres du comité RIDT et d'officialiser par le fait même la mise à jour du tableau des représentants figurant ci-après.

**Nomination des représentants aux
différents dossiers municipaux**

C.R.S.B.P	Julie Poirier
Comité consultatif d’urbanisme	Guillaume Morin Francis Albert
Comité Voirie	Guillaume Morin Francis Albert
Comité des bâtiments	Yvan Côté Jérôme Dubé
Comité Incendie et Premiers répondants	Isabelle Bérubé Yvan Côté
R.I.D.T	Yvan Côté Jérôme Dubé Julie Poirier
R.I.I.P.L.T	Jules Soucy  (Ctrl) ▾
Corporation de développement touristique (Regroupe aussi comité le <u>Méruimticook</u> et responsable de la plage)	Isabelle Bérubé Jérôme Dubé Guillaume Morin
Responsable de la politique familiale et de la MADA	Julie Poirier Guillaume Morin
Responsable du Comité de développement	Jules Soucy Guillaume Morin Julie Poirier Isabelle Bérubé Francis Albert Yvan Côté Jérôme Dubé
Comité ressource humaine	Isabelle Bérubé Julie Poirier Jules Soucy
Responsable des loisirs	Yvan Côté
Corporation développement de la région de Dégelis	Jules Soucy

Adoptée à l’unanimité.

RS-23-0226 Demande de prêt de cabarets pour le Club des 50 ans et plus de Dégelis

CONSIDÉRANT que le Club des 50 ans et plus de Dégelis organise une activité spéciale qui se tiendra le 12 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à offrir un moment convivial et de qualité à ses membres et participants ;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Ouellet, présidente du Club des 50 ans et plus de Dégelis, a présenté une demande officielle de prêt de matériel auprès de la Municipalité de Packington ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à unanimité

que la Municipalité de Packington accepte la demande du Club des 50 ans et plus de Dégelis et autorise le prêt gratuit de deux cents cabarets pour l’activité du 12 juin 2026 ;

que le Club des 50 ans et plus de Dégelis s'engage à retourner les cabarets lavés, propres et en bon état après l'événement ;

que tout bris ou dommage causé au matériel prêté sera dédommagé par le Club des 50 ans et plus de Dégelis, selon l'évaluation de la Municipalité de Packington

Adoptée à l'unanimité

RS-24-0226

Soumissions du vérificateur 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Packington a sollicité des offres de services pour l'exécution du mandat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE les offres suivantes ont été reçues (prix avant taxes) :

- Malette : 14 750 \$ (plus frais d'administration de 7 %)
- Raymond Chabot : 19 200 \$ (plus frais d'administration de 5 %)
- MNP : 13 500 \$ (frais d'administration inclus ou non spécifiés)

ATTENDU QUE l'offre déposée par l'entreprise MNP s'avère la plus avantageuse pour la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu à unanimité

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

que la Municipalité de Packington octroie le contrat de vérification comptable pour l'année 2025 à la firme MNP, au montant n'excédant pas 13 500 \$ avant taxes, le tout conformément aux conditions stipulées dans l'offre de services reçue de ladite firme;

que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Semaine VIP 2026

M. Jules Soucy informe les membres que, durant la semaine de relâche, de la publicité sera faite à l'échelle de la MRC afin de promouvoir les activités offertes dans les différentes municipalités qui participeront.

Il prend ensuite la parole pour informer la population de la tenue de la Semaine VIP 2026, une semaine durant laquelle les municipalités de la MRC offrent diverses activités.

Pour la municipalité de Packington, les principales activités prévues sont :

- une soirée disco-party le vendredi 6 mars ;
- une activité familiale de cabane à sucre le samedi 7 mars.

RS-25-0226

Adoption du règlement 369-2025 abroger le règlement 357-2024, décrétant de nouveaux tarifs pour les matières résiduelles sur le territoire de Packington

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à unanimité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 369-2025 abroger le règlement 357-2024, décrétant de nouveaux tarifs pour les matières résiduelles sur le territoire de Packington ci-dessous décrit :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO : 369-2025



ABROGER LE RÈGLEMENT 357-2024, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE PACKINGTON

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le coût de facturation;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington ordonne et statut par le présent règlement, ce qui suit, à savoir;

1) Matières résiduelles – Gestion globale

Pour la gestion globale des matières résiduelles (écocentres, matières organiques, dépôt municipaux, ...), une taxe de services est imposée à chaque immeuble imposable et/ou par logement, sauf aux terrains vacants.

2) Matières résiduelles – Collecte et disposition

Pour la collecte et la disposition des matières résiduelles, une taxe de service est imposée à chaque unité d’occupation bénéficiant ou pouvant bénéficier des services ainsi qu’à chaque terrain vacant utilisant les services, que la collecte soit effectuée à la porte ou à un site de disposition.

Pour les unités d’évaluation que le chemin n’est pas entretenu durant l’hiver, les immeubles auront un demi-tarif, il s’agit du chemin du Lac Dos-de-cheval, du Lac-Côté, une partie du 7^e Rang et une partie du Petit 4^e Rang.

Type de contenant présenté à la collecte	Volume maximum	Nombre d’unité de volume
Bac roulant à déchets	360 litres	1 unité
Conteneur à chargement avant à déchets	2 vg3 / 1 530 litres	8,5 unités
	3 vg3 / 2 295 litres	12,75 unités
	4 vg3 / 3 060 litres	17 unités
	6 vg3 / 4 590 litres	25,5 unités
	8 vg3 / 6 120 litres	34 unités

Chaque propriétaire est responsable d’aviser la municipalité en cas de changement du nombre d’unités de volume présenté à la collecte, pour que le montant des taxes soit ajusté pour l’année suivante.

En cas de bris, de perte ou de vol d’une vignette pour un bac à déchets supplémentaire, des frais de 100,00 \$ seront applicables pour son remplacement.

En cas d’utilisation d’un compacteur sur un conteneur à déchets, le nombre d’unités correspondant est doublé.

Une compensation de 160,00 \$ s’ajoutera pour chaque bac additionnel.

3) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif des matières résiduelles selon les catégories suivantes:

1.	Matière résiduelle gestion global	76.00 \$
2.	Matière résiduelle collecte et disposition	160.00 \$
3.	Matière résiduelle collecte & disposition	
	Non desservie toute l’année	80.00 \$
4.	Conteneur 2 verges cubes	2,006.00 \$
5.	Conteneur 3 verges cubes	3,009.00 \$
6.	Conteneur 4 verges cubes	4,012.00 \$

7.	Conteneur 6verges cubes	6,018.00 \$
8.	Conteneur 8 verges cubes	8,024.00 \$

- 4) Il est entendu que dans le cas de locataires, la taxe sera payable et facturée au propriétaire.
- 5) Ces comptes ainsi expédiés seront pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2026.
- 6) Ces comptes porteront intérêts 30 jours après l'envoi des comptes tout comme tout autre compte de taxes.
- 7) La somme des montants ainsi perçue servira au paiement des dépenses encourues pour effectuer le service de ramassage, de disposition et de recyclage des matières résiduelles.
- 8) Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.
- 9) Le règlement 357-2024 de la Paroisse de Packington est par les présentes abrogé; cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme n'affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à la séance du _____

Maire

Directeur général

Adoptée à l'unanimité

AV-371-26

Avis de motion – Projet de règlement numéro 371-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Je, M. Jérôme Dubé, donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal, je présenterai le projet de règlement numéro 371-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Packington.

Adoption du projet règlement 371-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Il est mentionné que l'adoption du projet sera effectuée lors de la prochaine séance ordinaire du mois de mars.

AV-372-26

Avis de motion – Projet de règlement 372-2026 sur la réglementation saisonnière du camping municipal de Packington

Je, Mme Isabelle Bérubé, donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal, je présenterai le projet de règlement numéro 372-2026 sur la réglementation saisonnière du camping municipal de Packington.

Adoption du projet règlement 372-2026 sur la réglementation saisonnière du camping municipal de Packington

Il est mentionné que l'adoption du projet sera effectuée lors de la prochaine séance ordinaire du mois de mars.

Avis de motion – Projet règlement 373-2026 modifiant la limite de vitesse sur une portion de la route Principale

Je, Mme Isabelle Bérubé, donne avis que, lors d’une séance subséquente du conseil municipal, je présenterai le projet de règlement numéro 373-2026 modifiant la limite de vitesse sur une portion de la rue Principale.

Adoption du projet règlement 373-2026 modifiant la limite de vitesse sur une portion de la route Principale

Il est mentionné que l’adoption du projet sera effectuée lors de la prochaine séance ordinaire du mois de mars.

Nomination d’un nouveau membre du comité CCU

ATTENDU QUE Messieurs Denis Moreau et Serge Beaulieu ont manifesté leur intérêt à siéger à titre de membre du Comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU QUE le nombre de candidatures excédait le nombre de postes disponibles;

ATTENDU QUE afin de départager les deux candidats, le directeur général a procédé à un tirage au sort en direct;

ATTENDU QUE le tirage au sort a désigné Monsieur Serge Beaulieu à titre de candidat retenu;

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu à l’unanimité

que Monsieur Serge Beaulieu soit nommé membre du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

que la municipalité communique avec Monsieur Serge Beaulieu afin de procéder à la formation requise pour l’exercice de ses fonctions;

que cette nomination prenne effet à compter de l’adoption de la présente résolution, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Adoptée à l’unanimité

Tarif chemin privé Lac Légaré 2026

Considérant l’augmentation des coûts du carburant et des autres frais inhérents, le Conseil juge nécessaire de modifier le tarif pour l’ouverture de la route du Lac-Légaré, appartenant pour 0.70 km au Domaine du Lac-Légaré;

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu à l’unanimité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe à 3 585 \$ le tarif pour l’entretien de 0.70 kilomètre de chemin appartenant au Domaine du Lac-Légaré pour l’année 2026.

Restaurant plage municipale 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la paroisse de Packington est propriétaire de la plage municipale et de son restaurant ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d’assurer une exploitation efficace, professionnelle et conviviale du restaurant de la plage municipale ;

CONSIDÉRANT l’intérêt manifesté par Mme Jessica Lagacé et M. Jasmin Gaudreau pour l’exploitation du restaurant de la plage municipale en 2026 ;

CONSIDÉRANT l’expérience pertinente de M. Jasmin Gaudreau, entrepreneur depuis quatre (4) ans et propriétaire de l’entreprise Gazon JP, ayant œuvré pendant dix (10) ans sur une ferme laitière, été propriétaire d’une ferme laitière durant quatre

(4) ans, travaillé quatre (4) ans en charpenterie-menuiserie ainsi que trois (3) ans à Fermont à titre de soudeur de membrane ;

CONSIDÉRANT l'expérience variée et pertinente de Mme Jessica Lagacé, mère de deux enfants, détentrice d'un DEP en coiffure (2015), d'un DEP de préposée aux bénéficiaires (2017), d'un certificat MPAC (2024), et possédant une solide expérience en restauration, notamment au Resto de la Plage de Dégelis (2021), Resto de l'Accueil (2023), Resto du Lac Jerry (2023) et au Pub Le Corégone (2024), en plus d'avoir travaillé au sein de l'entreprise Gazon JP (2025) ;

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de Mme Jessica Lagacé et de M. Jasmin Gaudreau pour l'exploitation du restaurant de la plage municipale en 2026, selon les conditions à être déterminées par entente entre les parties dans les semaines à venir.

Adoptée à l'unanimité

RS-29-0226

Camping municipal : Nouveau site d'exploitation Kampwise

ATTENDU QUE la municipalité de Packington offre des terrains de camping municipaux à ses citoyens et aux visiteurs;

ATTENDU QUE la gestion efficace des réservations est essentielle afin d'assurer un service de qualité, accessible et moderne;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite moderniser son système de réservation en ligne pour les terrains de camping;

ATTENDU QU'après analyse, la plateforme Kampwise répond adéquatement aux besoins de la municipalité en matière de gestion des réservations;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu à unanimité

que le conseil municipal de Packington autorise le changement du site de réservation pour les terrains de camping municipaux;

que la municipalité de Packington fasse affaire avec la plateforme Kampwise pour la gestion des réservations des terrains de camping pour la saison 2026.

Adoptée à l'unanimité

RS-30-0226

Taux d'augmentation des pompiers 2026

Mme Isabelle Bérubé se retire des discussions, étant pompière volontaire.

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à majorité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde un taux d'augmentation de 4% à l'ensemble de ses pompiers pour la prochaine année.

Adoptée à majorité.

RS-31-0226

Escompte de taxes de 2 % en 2026

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu à l'unanimité

que le conseil municipal de Packington autorise l'administration municipale d'accorder un rabais de 2% sur la facturation des comptes de taxes foncières et de services pour les propriétaires qui acquitteront au complet le montant annuel avant le 31 mars de l'année en cours, à partir de 2026.

Adoptée à l'unanimité

RS-32-0226

Info-Dimanche – Hommage aux bénévoles

Considérant que le 1^{er} avril prochain, le journal Info-Dimanche publiera une section spéciale dans l'édition de Pâques rendant hommage à un bénévole de chacune des municipalités;

Considérant l'importance du travail de nos bénévoles pour notre communauté et l'importance de souligner leurs accomplissements;

il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu

que le conseil municipal rende hommage à un bénévole ou un groupe de Packington, et par conséquent, retienne une publicité de 1/8 de page pour un montant de 225\$ afin de souligner le beau travail effectué un bénévole ou un groupe de bénévoles.

Adoptée à l'unanimité.

RS-33-0226

Autorisation pour approbation de la liste officielle des taxes d'arrérage

M. le directeur général, Louis-Charles Moreau, prend le temps de mentionner au conseil que le montant des taxes à recevoir s'élève à 41 196,92 \$ pour l'année 2025 et à 5 760,67 \$ pour l'année 2024.

il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à l'unanimité

d'approuver la liste officielle des immeubles pour lesquels des taxes municipales demeurent impayées et de demander à la MRC de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le tout sur la base de la Politique et procédure pour défaut de paiement de taxes municipales, adoptée par la résolution RS-211-23, conformément aux dispositions de la loi.

Il est également résolu de déléguer le directeur général, M. Louis-Charles Moreau, pour assister à ladite vente et pour acquérir, au nom de la municipalité, tout immeuble visé, advenant l'absence de preneur.

Adoptée à l'unanimité

RS-34-0226

Programme Pêche en herbe : Subvention 2026

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu à l'unanimité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise M. Denis Clermont à présenter une demande de subvention dans le cadre le programme *Pêche en herbe* de la Fondation de la faune du Québec (FFQ);

Que M. Denis Clermont soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents se rapportant à ce programme.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington exprime sa déception face aux nouvelles règles établies dans le programme d'ensemencement pour la relève à la pêche, lesquelles pénalisent notre communauté en limitant l'accessibilité à une aide financière, en raison du nombre insuffisant de jeunes pour assurer cette activité annuellement, tel qu'exigé par le programme pour les années 2026 à 2028.

RS-35-0226

Contrat de travail 2026 – Directeur général

CONSIDÉRANT que M. Louis-Charles Moreau occupe le poste de directeur général de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que M. Louis-Charles Moreau a complété avec succès sa période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a répondu adéquatement aux demandes et attentes formulées par les membres du conseil municipal durant cette période ;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du contrat de travail annuel soumis par M. Louis-Charles Moreau ;

il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions du contrat de travail annuel de M. Louis-Charles Moreau à titre de directeur général, tel que présenté ;

QUE le contrat entre en vigueur conformément aux dispositions qui y sont prévues.

Adopté à l'unanimité.

RS-36-0226

Contrat de travail 2026 : Conseiller administratif

M. Francis Albert souligne que le contrat contient la mention « ancien directeur général » et demande que seule l'appellation « conseiller administratif » soit utilisée. Les modifications seront faites par le directeur général.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contrat de travail relatif au poste de conseiller administratif;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se déclarent en accord avec les termes et conditions dudit contrat;

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à unanimité

que le conseil municipal accepte le contrat de travail tel que rédigé pour le poste de conseiller administratif.

Adopté à l'unanimité.

RS-37-0226

Formation ADMQ pour le directeur général

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu

que le conseil municipal de Packington autorise le directeur général, M. Louis-Charles Moreau, à participer au congrès 2026 de l'ADMQ sous le thème « L'humain au cœur de la gestion » qui se tiendra du 17 au 19 juin prochain au Centre des congrès de Québec. Le coût de l'évènement est de 603\$ plus taxes. Le Conseil autorise le paiement de frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Adoptée à l'unanimité.

Correspondance

Aucune correspondance

Deuxième période de questions

Mme Judith Chouinard demande à quel moment la présentation du budget sera donnée pour informer la population.
M. Jules Soucy répond que la population recevra le résumé du budget 2026 par courrier, en même temps que les comptes de taxes dans l'Informateur.

Divers

AV-374-26

Avis de motion – projet règlement 374-2026 modifiant le règlement 291-2017 sur les permis et certificat de la municipalité de Packington

Je, M. Francis Albert, donne avis que, lors d’une séance subséquente du conseil municipal, je présenterai le projet de règlement numéro 374-2026 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 291-2017 et ses amendements de la municipalité de Packington.

Levée de l’assemblée

À 20h50, l’ordre du jour étant épuisé M. Jules Soucy, maire, propose la levée de l’assemblée.

Adoptée à l’unanimité.